

- Coordonner la révision annuelle et la publication de la Liste nationale de codes de service, en anglais et en français.
- Collaborer avec le personnel de l'ACHD à l'élaboration de ressources en vue de soutenir les hygiénistes dentaires indépendants.
- Maintenir et fournir les mises à jour de contenu de la partie du site Web de l'ACHD portant sur la pratique autonome.

Général

- Participer à titre de membre de l'équipe de la pratique de l'hygiène dentaire et fournir du soutien aux autres membres de l'équipe au besoin.
- Fournir du soutien, de l'information et des conseils aux hygiénistes dentaires en exercice, le cas échéant, sur des questions de pratique liées à l'éthique, aux normes et à la réglementation.
- Répondre aux questions (par téléphone et par courriel) des membres, des non-membres, de la population, et d'autres intervenants qui ont des questions sur la pratique de l'hygiène dentaire.
- Cibler les principaux enjeux, les tendances et les changements qui peuvent influencer la prestation de soins d'hygiène dentaire dans tous les milieux de pratique et dans toutes les provinces et tous les territoires, et qui peuvent ainsi exiger des directives de politique ou l'élaboration de lignes directrices ou de ressources.
- Fournir du soutien administratif pour maintenir et mettre à jour le registre d'hygiénistes dentaires indépendants en exercice.
- Collaborer avec le personnel de l'ACHD à l'élaboration de ressources (p. ex., politiques, documents de conseils fondés sur des données probantes) pour soutenir la pratique de l'hygiène dentaire.

CONTACTS

Contacts internes

- Le personnel à tous les échelons

Contacts externes

- Les membres de l'ACHD
- Les organismes de réglementation de l'hygiène dentaire du Canada et les associations d'hygiène dentaire de toutes les provinces et de tous les territoires
- L'industrie de l'assurance-maladie, y compris l'ACCAP, les sociétés d'assurance et les tiers payeurs
- Les intervenants gouvernementaux, y compris les Premières Nations, Santé Canada, les SSNA
- Les écoles d'hygiène dentaire, les étudiants, les comités consultatifs et de la pratique de l'hygiène dentaire
- Les membres de la population
- L'industrie dentaire

POUVOIR DÉCISIONNEL

- Organise la charge de travail et établit les priorités afin de respecter les échéanciers d'activités concurrentes.
- Propose les mesures et la modification des procédures et des politiques au besoin.
- Prend des décisions de façon autonome et au moment opportun en matière des responsabilités susmentionnées.

ÉTUDES ET EXPÉRIENCE

- Diplôme ou baccalauréat en hygiène dentaire d'un programme d'hygiène dentaire agréé.
- Certificat d'inscription ou permis d'exercice actif d'un organisme de réglementation en hygiène dentaire canadien et être en règle avec cet organisme.
- Au moins cinq ans d'expérience dans les dix dernières années en cabinet d'hygiène dentaire indépendant, soit en tant que propriétaire ou comme employé d'un tel cabinet.

COMPÉTENCES CLÉS

- Excellente compréhension de la pratique de l'hygiène dentaire, y compris la pratique autonome, les lignes directrices actuelles, le champ d'exercice et les normes, et les questions liées à l'emploi aux normes d'emploi.
- Capacité de conseiller les membres, de jouer un rôle de mentorat auprès d'eux et de les guider.
- Solides compétences organisationnelles et de gestion de temps pour gérer efficacement et effectivement des projets et des activités ou travaux concurrents.
- Excellentes habiletés rédactionnelles, verbales et interpersonnelles avec la capacité d'établir des relations et un climat de confiance avec les intervenants et les membres.
- Démontrer des habiletés de résolution de problèmes et de pensée critique dans des situations complexes ou éthiques.
- Être capable de travailler à distance ou avec beaucoup d'indépendance, d'initiative, de flexibilité et d'ingéniosité.
- Maîtriser les logiciels de Microsoft Office, y compris Word, Excel, PowerPoint et Outlook.
- Avoir des connaissances solides en matière de logiciels de gestion de la pratique, des codes de service nationaux, du *Code de déontologie des hygiénistes dentaires* et des processus pour les réclamations d'assurance, le numéro d'identification unique (NIU) et le CDHA-ACHDnet^{MC}.

QUALITÉS SOUHAITABLES

- Bilingue
- Études postsecondaires en plus d'attestations d'études en hygiène dentaire
- Expérience antérieure au sein d'une association professionnelle, d'un organisme de réglementation, d'un programme éducatif, du gouvernement ou d'une industrie dentaire

- Expérience spécialisée à l'extérieur de la pratique clinique (p. ex., promotion de la santé, éducation, populations vulnérables, leadership)
- Bonnes compétences en matière de présentation et connaissances en principes de l'éducation des adultes

Approuvé : 21 juin 2021

Revisé :